



Changement de nom pour la deuxième fois

Par Aude59

Mon fils est né avec mon nom. A 6 ans son père l'a reconnu et nous avons demandé l'adjonction de son nom. Aujourd'hui mon fils a 24 ans et voudrait porter uniquement mon nom. J'ai lu qu'il n'était possible de changer de nom qu'une fois, sauf que ce choix de lui changer son nom de famille a l'âge de 6 ans ne dépendait pas de lui puisqu'il était mineur. Maintenant qu'il est majeur peut il encore changer de nom de famille ?

Par kang74

Bonjour

C'est la possibilité de changer de nom par rapport à la loi du 2 Mars 2022 qui ne peut se faire qu'une fois dans sa vie.

Donc avoir été amené à changer de nom, par rapport à la reconnaissance tardive du père n'a rien à voir .